



La directive européenne qui entrera en vigueur en France d'ici à la fin de l'année suscite des réserves croissantes chez les professionnels

L'audit a un doute sur sa réforme

Confiance

Rotation des auditeurs pour donner leur chance aux petits cabinets, création d'une autorité indépendante de régulation, limitation des activités non-audit... **Sur le papier, la réforme en cours est bonne. Mais le diable se cache dans les détails.**

Cyrille Lachèvre

LANCÉ IL Y A SIX ANS - et enfin sur le point d'aboutir ! - cette réforme suscite toujours autant de débats. Les 13 500 commissaires aux comptes français qui audient chaque année près de 220 000 entités s'inquiètent du nouveau cadre d'exercice de leur profession. Comme à chaque réforme en profondeur, c'est une crise - en l'occurrence celle des subprimes - qui est à l'origine des modifications actuelles. Cette fois, les sociétés d'audit n'ont pas failli, comme lors de la crise d'Enron en 2003 qui a fait disparaître Arthur Andersen. Mais l'effondrement d'une banque systémique - Lehman Brothers en 2008 - a interpellé Bruxelles sur les risques que la concentration très importante, à l'œuvre depuis une vingtaine d'années, dans le secteur de l'audit pouvait faire peser sur la finance mondiale.

« Certaines sociétés d'audit ont une importance telle que la disparition de l'une d'entre elle aurait des conséquences graves pour les marchés », est-il écrit en préambule du livre vert rédigé en 2010 par le commissaire européen aux Affaires intérieures de l'époque, Michel Barnier.

La directive européenne de réforme de l'audit, votée il y a deux ans, est en cours de transposition en France où il reste encore quelques petites mesures à passer, d'ici à la fin de l'année. Son but est multiple. D'abord, mettre en place dans chaque pays membre un système de surveillance « entièrement indépendant de la profession d'audit ». Ensuite, harmoniser les règles pour permettre la création d'un « véritable marché unique des services d'audit, un "passeport européen" ». Enfin, et surtout, il s'agit de

remettre de la concurrence dans ce secteur.

Concentration du secteur. L'inquiétude est palpable chez les commissaires aux comptes. « La France figurait dans les très bons élèves en termes d'organisation de la profession, ce qui rend difficile de trouver une réforme qui nous paraisse équilibrée, reconnaît Jean-Luc Flabeau, président de la compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. Mais le risque avec le texte final est d'arriver à l'inverse de ce qui était voulu : au lieu d'une déconcentration du secteur, on peut craindre une concentration ».

Le texte prévoit en effet une rotation obligatoire des cabinets traitant les entités d'intérêt public. Mais cela ne profitera pas forcément aux petits cabinets, souligne Jean-Luc Flabeau « car la loi prévoit non seulement une rotation des cabinets mais, au sein de ces mêmes cabinets, une rotation des associés qui signent les comptes ; or les petites structures n'auront pas assez d'associés pour favoriser cette rotation ». Quant à la généralisation des appels d'offres, même si elle est plutôt vue positivement, « prenons garde qu'elle ne se traduise pas par une surenchère à la baisse des tarifs proposés qui se retrouvera dans une augmentation de la facturation des services non audit », ajoute Jean-Luc Flabeau. La directive prévoit certes de limiter l'importance des services non-financiers dans les chiffres d'affaires, mais à des niveaux élevés. Or tout le monde ne peut pas en offrir.

L'autre grand volet de la réforme renforce les pouvoirs du Haut Conseil du commissariat aux comptes. « A la différence des autres professions du chiffre, on nous a supprimé l'autorégulation », s'inquiète Jean-Luc Flabeau. Le risque sera d'instaurer un climat de défiance entre les entreprises et leurs auditeurs, les premières étant désormais plus enclines à se retourner très vite auprès de l'autorité de régulation si elles estiment pas leur rôle. Ce qui pourrait paradoxalement menacer l'indépendance de ces derniers. Il est trop tard pour faire machine arrière. Mais si cette réforme se passe mal, les autorités auront au moins été prévenues.

@CyrilleLachevre